

## « Des problèmes de pure forme »

• **Roland Roth, président de la Casc,** déclare être « perplexe » quant aux raisons qui ont motivé cette annulation. « En effet, nous sommes bien loin des arguments sanitaires et environnementaux avancés au début de cette affaire et qui n'ont pas été retenus une fois encore par le tribunal. Nous sommes à nouveau sur des problèmes de pure forme. Aussi, dès lors que ces problèmes auront été réglés par Direct Energie, est-ce que l'absence de dangerosité sera enfin reconnue ou est-ce le projet sera encore malmené pour de toutes autres motivations ? Ceci démontre que toutes les expertises que nous avions conduites étaient incontestables et que la contestation stérile n'engendre que perte d'argent, de temps, d'activité économique et d'emplois. »

• **Céleste Lett, député-maire de Sarreguemines et 1<sup>er</sup> vice-président de la Casc** note que « cette fois, c'est le montage financier et technique du projet qui est mis en cause, le tribunal arguant que les emprunts bancaires ne sont pas encore formalisés et que le constructeur de l'usine n'est pas encore choisi. Que dirait un citoyen à un maire qui refuserait un permis de construire sous prétexte qu'il ne connaîtrait ni le nom de son banquier ni celui de son maçon ? On peut s'interroger sur le lien réel avec un dossier portant sur l'impact environnemental. » Pour lui, ce motif crée un « précédent judiciaire car ce mode de financement dit "par

projet" est celui le plus couramment utilisé en France pour mener à bien les programmes d'infrastructures ou industriels. Les centrales EDF et les éoliennes sont développées selon des montages similaires. L'action des opposants est donc devenue un danger pour tout un pan de l'économie française. Si on se met à poser des questions sur les finances de toutes les entreprises, on ne fera plus grand-chose dans notre pays. Quant aux arguments avancés par les opposants, on s'aperçoit aujourd'hui, qu'il n'y est plus fait référence et qu'ils relevaient donc de la manipulation publique. Au-delà de cette décision, je suis également choqué par l'irresponsabilité du maire de Sarralbe qui aura demain l'indécence de solliciter la solidarité de la Casc pour financer le Plan de prévention des risques technologiques de sa commune. »

• **Gaston Meyer, maire de Hambach :** « Je suis toujours aussi perplexe et surpris. Encore une fois, je déplore que l'on se base sur la forme, et pas sur le fond. Dans cette histoire, on va perdre de précieux mois. Direct Energie ne va pas pouvoir tout de suite lancer les appels d'offres, et donc apporter des solutions aux demandeurs d'emploi. Mais on n'abandonne pas. De toute façon, il n'y a pas aujourd'hui de meilleur système pour produire de l'électricité. Dès ce lundi, à 19 h, le conseil municipal examinera d'ailleurs la question de la révision du PLU, de façon à relancer le dossier. »

## « L'intérêt général a prévalu »

• **Michel Kufler, maire de Herbitzheim :** « C'est une décision que nous attendions. La Casc n'avait pas pris toutes les garanties financières. Aujourd'hui, le projet aura du mal à redémarrer. Entre l'annulation du permis de construire et celle de l'autorisation d'exploiter, c'est la totale. Cela prouve que dans des projets comme cela, il faut respecter les règles d'urbanisme. Il faut aussi rester correct avec les élus, même s'ils sont du département voisin. J'ai tout de suite vu que, dans ce dossier, il y avait des failles. On nous a menti. Il fallait se battre. Le développement peut se penser autrement. Ce terrain aurait pu rester une terre agricole. Et on aurait pu envisager pourquoi pas une centrale plus petite, de 300 MW sur le site des faïenceries. La Casc a fait des erreurs. Certains ont parié, ont voulu aller vite, ils ont perdu. »

• **ADPSE :** dans un communiqué, l'association explique que « cette décision vient confirmer la pertinence des recours engagés contre ce projet de 892 MW aussi gigantesque qu'incohérent et néfaste. [...] L'absence de capacité financière et technique pour la réalisation du projet a été invoquée et finalement retenue comme moyen suffisant pour justifier de la décision du tribunal d'annuler l'autorisation d'exploiter. Il ne s'agit pas là d'un point de détail lié à la forme, mais une telle lacune peut être lourde de conséquence lorsque l'on connaît les enjeux d'un tel projet, tant pour sa phase de construction, son exploitation, ainsi que son démantèlement à terme. Nous espérons qu'au terme de cette

décision les élus de notre secteur, notamment MM. Lett, Roth et Meyer reviendront à davantage de raison et qu'ils s'en remettront comme ils l'avaient annoncé aux décisions de la justice en cessant de défendre ce projet contre vents et marées et contre tout intérêt général des citoyens. » Et d'annoncer qu'elle suivra de près le dossier et ne laissera pas faire « le PLU de Hambach ». »

• **Pierre-Jean Didiot, maire de Sarralbe :** « Il faut d'abord rappeler que cette usine devait fabriquer de l'électricité pour d'autres régions, pas pour la Lorraine. Remplacer les centrales au charbon par des centrales au gaz, je suis d'accord. Mais créer une centrale de toutes pièces, non. Dans ce dossier, il y a tout un empilement de choses : différentes communes ont été consultées et huit ont donné un avis défavorable ; l'enquêteur public, chose plutôt rare, a rendu un avis très défavorable ; le PLU de Hambach ne semblait pas adapté. Mais le préfet n'a pas tenu compte de tout cela. Pour défendre des intérêts privés, l'Etat a assuré une présence très soutenue. La question de l'intérêt général n'a pas été prise en compte. Quand à l'emploi, cette plateforme peut être mieux utilisée. De toute façon, on agit des projets juste pour manipuler l'opinion. Qu'en est-il des 300 emplois promis dans le domaine pharmaceutique ? Non, le fond du dossier est creux. Il y a des failles à tous les niveaux. La commune de Sarralbe s'est engagée contre ce dossier après avoir réellement analysé tous les paramètres. Et la logique a prévalu. »